



**Conseil Municipal du 09 décembre 2024
DELIBERATION N° 2024 – 64**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 9 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 29 novembre 2024

Etaient présents :

Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon,

Procurations :

Monsieur TRESSON Sébastien à Monsieur CLAVAGUERA Marcel

Monsieur THOLLET Jean-Pierre à Monsieur FERNANDEZ Alain

Madame SERRANO Corinne à Monsieur OLIVE Robert

Madame MARTIN Séverine à Monsieur GIRBAL Alain

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le Maire rappelle que toute augmentation ou diminution de crédit, et que tout mouvement d'un article vers un autre, ou d'une section vers une autre au cours de l'exercice budgétaire, doit faire l'objet d'une décision modificative.

Le Maire propose les mouvements de crédits suivants, au sein des sections de fonctionnement et d'investissement :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,

Service/ Opération	Fonction	Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
				Diminution Crédits	Augmentation Crédit	Diminution Crédits	Augmentation Crédit
SECTION FONCTIONNEMENT							
	020	023	Virement à la section d'investissement	32 800.00 €			
MAI	020	70311	Concession cimetière				3 200.00 €
MAI	020	70323	Redevance d'occupation du domaine public				2 700.00 €
MAI	020	741121	DSR				2 000.00 €
MAI	020	7351	Fraction compensation TFPB				7 500.00 €
MAI	020	60611	Eau et assainissement	9 000.00 €			
MAI	020	64131	Personnel non titulaire		19 000.00 €		
CRECHE	4221	6417	Apprenti		3 000.00 €		
MAI	020	6451	Cotisations URSSAF		15 000.00 €		
MAI	020	6453	Cotisations Retraite		13 000.00 €		
042	020	6811	Dotations aux amortissements		7 200.00 €		
			Total fonctionnement	41 800.00 €	57 200.00 €	- €	15 400.00 €
SECTION INVESTISSEMENT							
	020	021	Virement de la section fonctionnement			32 800.00 €	- €
	020	10222	FCTVA				25 600.00 €
040	040	28041512	Amortissement subvention GFP bâtiment				4 900.00 €
040	020	28041581	Amortissement subvention biens mobiliers				800.00 €
040	020	281848	Amortissement autres mat de bureau et mobilier				400.00 €
040	020	28188	Amortissement autres				500.00 €
040	020	281828	Amortissement autres mat de transport				600.00 €
			Total investissement	- €	- €	32 800.00 €	32 800.00 €
			TOTAL GENERAL		15 400.00 €		15 400.00 €

ACCEPTÉ les mouvements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°5.

VOTE : 22 **POUR :** 22 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 12 décembre 2024
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique telerecours.citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

